

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°5 DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 5 novembre, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint-Urbain, se sont réunis à 20h30 à la salle Ty Kresi-ker, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Julien POUPON, le 30 octobre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN, Jacques BEAUCHAMP, Jeannine LE GALL, Laure LAUVERGEAT, Pascale DIVERRES, Yvan BRISHOUAL, Stéphanie GORIN, Philippe DANTEC, Jessica GUILLERM, Pierre-Yves DANTEC, Sébastien LOZAC'H, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Marie SANQUER, Gwenhael OMNÈS, Fabienne SIMON, Stéphane TROPRES.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Étaient absents et représentés :

Était secrétaire de séance : Philippe DANTEC

Participait à la réunion : Muriel TRAPATEAU, secrétaire de mairie

Le compte-rendu du précédent conseil municipal du 15/09/2020 est approuvé à l'unanimité, soit 19 voix.

Ordre du jour :

1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
2. ONF : coupe en forêt communale + prix de vente du bois
3. Groupement de commande – dératissage-désourisage et carburants-combustibles
4. Dépenses supplémentaires RPAM – Salle Coat Mez - ALSH
5. Avenant participation pôle social
6. Avenants vestiaires de foot
7. Numérotation de voirie – Lotissement impasse an Heol
8. Motion de soutien à la Brittany Ferries
9. CCPLD : convention de partenariat d'entretien des véhicules (rajouter avec accord du conseil)
10. Questions Diverses...

En préambule

Pour commencer, un point est fait sur la situation à l'école vis-à-vis de l'état sanitaire. Nathalie ABIVEN explique le fonctionnement par groupe d'élèves pour éviter les brassages, notamment à la cantine. Mais cela entraîne un rallongement du service. Un roulement différent va être testé. Elle rappelle également que le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir du CP.

- « **Coronavirus** → Julien POUPON : « La pandémie touche notre pays, cette fois fortement notre Département (91 hospitalisations, 28 en réanimation, 52% occupation des lits, incidence 182/100 000), et notre commune.

Le confinement est moins strict, mais n'oublions pas que le virus circule activement, même si il touche inégalement la population. Bien sûr, les plus âgés et les personnes en situation de comorbidité, et qu'il faut que cette population soit vigilante et nous, attentifs à elle, il ne faut pas oublier que comme toute nouvelle maladie, on ne connaît pas les conséquences éventuelles qui en découlent, même pour les personnes touchées et qui sont asymptomatiques.

Il faut donc être vigilant, pour les autres et pour nous-mêmes. Le respect des consignes sanitaires sera une clé importante de la sortie de cette crise. Le virus ne circule pas seul... nous en sommes le véhicule. Espérons que cette pandémie se termine vite et que nous puissions reprendre une vie « plus normale » et se retrouver en famille, entre amis pour les fêtes de fin d'année.

Pour la vie municipale, l'impact de cette crise aura aussi des conséquences. Déjà, pour nos commerçants impactés par les mesures de restrictions, notre coiffeuse ; la partie bar du Baroc'h ; et nos artisans, qui espérons-le, n'auront pas trop de diminution de travaux, en cette période de doutes multiples de la part des consommateurs.

Pour l'école, nous avons remis un protocole connu au mois de juin, en évitant au maximum le brassage des élèves lors des temps périscolaires et de récréations. Le masque est obligatoire dès 6 ans.

Les bâtiments publics sont fermés à location, notamment la bibliothèque, et ce, jusqu'à nouvel ordre. La mairie ferme ses portes au public, les après-midis, pour respecter le fait que nous sommes en confinement.

Le conseil municipal, organe délibérant, est autorisé à se réunir. Les autres réunions doivent se reporter dans un premier temps si possible ».

Monsieur Le Maire fait ensuite un point sur la situation VIGIPIRATE en soulignant que pour l'instant notre commune est épargnée. Il demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

Vigipirate → Julien POUPON : « Le Pays est aussi frappé par la menace terroriste et nous sommes rentrés en alerte Vigipirate renforcée, avec une surveillance accrue des bâtiments publics dont l'école et les lieux de culte. L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie lâchement exécuté, pour avoir fait uniquement son travail d'enseignant ; pour avoir expliqué le principe de laïcité et les valeurs de notre République. Le droit d'expression, le droit à la caricature, le droit et le devoir d'avoir un esprit critique. Gardons vivante cette capacité à penser librement et à nous construire par la discussion et l'échange. Je vous propose de faire une minute de silence en hommage à Samuel Paty, en y associant les victimes malheureusement trop nombreuses des attentats récents ».

PCS : Suite à la nouvelle mandature, le Plan communal de sauvegarde doit être modifié. L'organigramme est revu, afin d'impliquer les nouveaux élus, lors d'événements éventuels. Monsieur Le Maire explique que ce plan rentre en service notamment après une catastrophe naturelle.



1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur Le Maire expose les dispositions minimales et obligatoires : présentation de l'ordre du jour, le compte-rendu du conseil, le quorum, les convocations au conseil (minimum 3 jours avant).

En ce qui concerne les commissions, le débat n'est pas public mais le compte-rendu peut être public.

Ce règlement, annexé, fixe notamment :

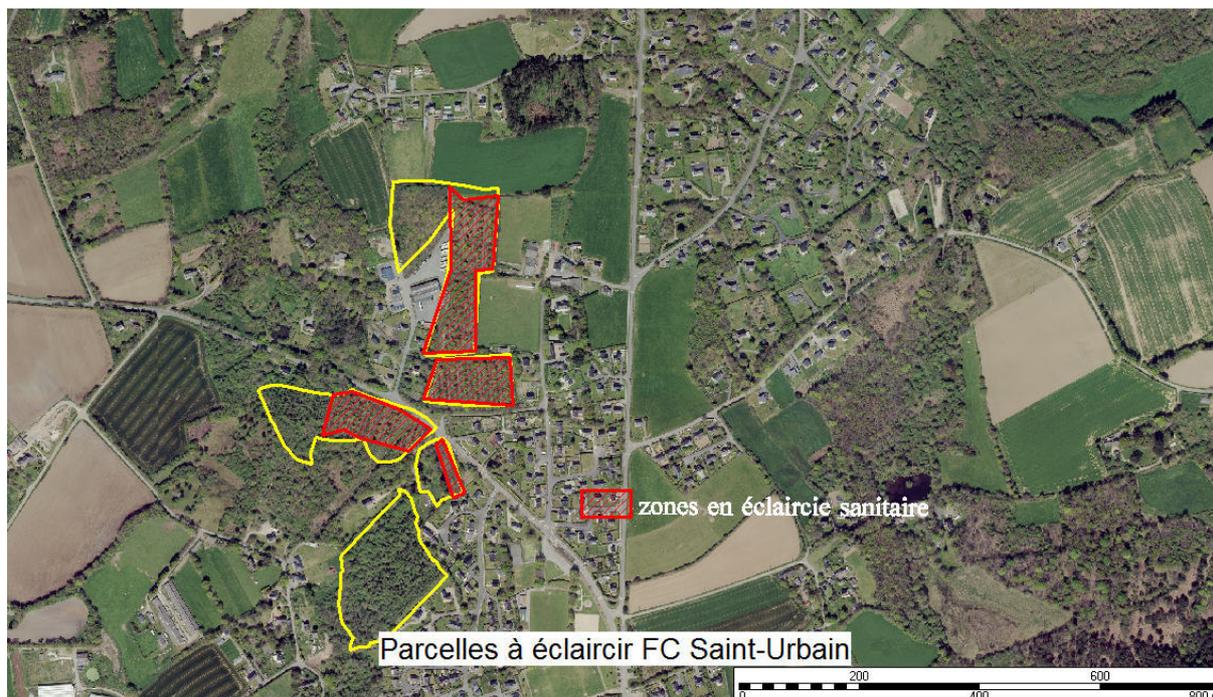
- Les règles de présentation et la fréquence des questions orales,
- Les commissions communales,
- Le droit d'expression des élus de la minorité,

Vote à l'unanimité.

2. ONF : coupe en forêt communale + prix de vente du bois

Jacques Beauchamp, adjoint, expose le projet : il faut éclaircir les bois communaux, à la demande de l'Office Nationale des Forêts. Cette dernière à répertorier les parcelles nécessitant une coupe en forêt communale relevant du Régime Forestier. Cette coupe est ouverte aux particuliers, en priorité aux Saint Urbanais. Les inscriptions se font en mairie.

4,86 hectares de parcelles sont à éclaircir, correspondant à 100 m³ de bois. La vente de bois est proposée à 15 € le stère.



L'information sera donnée aux habitants via le bulletin municipal.

Vote : 18 pour et 1 abstention (Yvan BRISHOUAL)

3. Groupement de commande – dératization-désourisation et carburants-combustibles

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, la Communauté de communes propose de former les groupements de commandes suivants :

- ↗ Dératization - désourisation (1 seul lot) :
- ↗ Carburant combustibles (lots 3 et 4) :

Renouvellement du marché attribué en groupement de commandes.

Durée : 1 an renouvelable 3 fois.

Coordonnateur : CCPLD.

Vote à l'unanimité.

4. Dépenses supplémentaires RPAM – Salle Coat Mez - ALSH

Sur la demande de Monsieur le Trésorier de Daoulas, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir des dépenses supplémentaires afin de pouvoir verser la totalité des participations aux organismes suivants, car ces dépenses sont supérieures au prévisionnel :

- RPAM de Daoulas : 2 259,26 € au lieu de 2 200 €
- Salle Coat Mez de Daoulas : 272,49 € au lieu de 50 €
- ALSH de L'Hôpital Camfrout : 523,51 € au lieu de 500 €

Vote à l'unanimité.

5. Avenant participation pôle social

Suite au transfert du pôle social du pays de Daoulas vers Amadéus, des frais supplémentaires sont à prévoir : lissage des salaires, indemnités de départ, non-départ à la retraite.

Pour la commune de St Urbain cela représente 3 398,77 € pour 2020.

Il avait été convenu que le CCAS de Daoulas rendrait compte trimestriellement au pôle social et donc aux élus des huit communes du déroulement du transfert vers AMADEUS durant l'année 2020. Le confinement n'a pas permis de communiquer sur ce déroulement durant le premier semestre.

Au 1er janvier 2020, le CCAS compte 6 agents en surnombre, un agent non transféré. La directrice est maintenue jusqu'au 30 juin pour mener toutes les opérations inhérentes à la fermeture de ses deux services (SAAD et SSIAD).

- 12 des 13 agents contractuels qui n'ont pas souhaité rejoindre l'association, étaient pourtant repris à salaire équivalent sur le même territoire d'intervention. Le changement de taille et d'organisation de la structure est un des éléments de leur refus. par ailleurs, cette activité ne

proposant que rarement des contrats à 35 heures, les agents ont recours, en complément, à des contrats de gré à gré à travers des CESU. Dès lors l'aménagement des plannings entre les deux types d'activité est primordial. L'incertitude de cette possibilité dans une organisation plus importante est un autre élément de leur choix.

- Pour les agents titulaires ayant refusés, c'est plus l'attachement à la fonction publique et aux dispositions statutaires qui a guidé leur choix.
- Ces refus ont posé des difficultés d'organisation pour AMADEUS qui ne disposait plus de la ressource humaine suffisante pour prendre en charge les bénéficiaires. Un recrutement d'agents a donc été lancé pour compenser.

⇒ Le CCAS de Daoulas continuera d'être la collectivité de rattachement :

- des agents titulaires en surnombre jusqu'au 31/12/2020. Si ceux-ci n'ont pas retrouvé un poste à cette date ils seront affectés au service des disponibles au CDG 29, mais toujours administrativement rattachés au CCAS.
- des agents en détachement tant que durera leur détachement. celui-ci dès lors qu'il se déroule dans le cadre d'une mission de service public n'a pas de durée limitée dans le temps. Sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans, la durée de détachement variera de 5 ans à 13 ans.

1. Emploi des agents en surnombre

- ⇒ Ces agents sont, statutairement rattachés au CCAS. Ils peuvent effectués des stages d'immersion limités 2/3 semaines. Ils peuvent assurés des postes dans d'autres collectivités dans le cadre d'une mise à disposition. Tout se fait sur la base du volontariat.
- ⇒ La période de confinement n'a pas toujours facilité leur emploi, néanmoins ils ont été très actifs :
 - Plusieurs stages ont été réalisés dans les services de différentes communes
 - Participation au recensement et au suivi du lien social avec les personnes âgées pour les communes qui l'ont demandé (3 communes)
 - Archivage de 25 ans d'activité de maintien à domicile du pôle social
 - Formations au CNFPT
 - Job dating organisé par les DGS des huit communes

2. Point financier

- ⇒ l'évaluation financière prévisionnelle du coût du transfert avait été validée lors de la réunion du 15 octobre 2019. Deux types de financement
 - un premier financement pour accompagner le transfert en 2020
 - un second financement qui se déclinera, éventuellement, sur plusieurs années

- ⇒ un réajustement a dû être effectué au prévisionnel établi en octobre 2019. il est consécutif à la stabilisation des situations des agents au moment du transfert :
- moins de CET consommés avant le transfert
 - plus refus du transfert par des agents en CDI dans la dernière quinzaine de décembre
 - prolongation de l'emploi de la directrice pour cause de COVID et difficile négociation pour la dénonciation des contrats.

Il en résulte un surcoût de 50 710,22 € auquel s'ajoute 10 000,00€ de salaire de l'agent administratif du pôle social qui n'a pas fait valoir ses droits à la retraite au 30/09/2020, comme cela avait été prévu, soit un coût supplémentaire global arrondi à 60 710,00€.

3. Répartition par commune

La répartition se fait selon la clé de répartition établie pour le budget du pôle social dans le cadre de la convention de 2010. L'appel des participations complémentaires sera lancé en même temps que la dernière tranche des agents en surnombre le 20/09/2020.

Transfert – contribution complémentaire des communes	
Loperhet	12487,30
Logonna Daoulas	9 399,61
L'Hôpital Camfrout	11 923,59
Hanvec	4 311,14
Daoulas	13 914,62
Irvillac	5 048,49
St Urbain	3 398,77
St Eloy	226,48
TOTAL	60 710,00

Vote à l'unanimité.

6. Avenants vestiaire de foot

Les travaux relatifs à l'extension et la réhabilitation du vestiaire et la construction d'un club house nécessitent des dépenses supplémentaires.

1- Avenant CRENN TP

Les dépenses supplémentaires sont justifiées par des travaux concernant la réalisation d'un regard à grille en limite du terrain de foot afin d'évacuer l'eau pour éviter les flaques et l'intervention d'un brise-roche pour casser une ancienne dalle de béton.

Le montant de l'opération est alors le suivant :

- Marché initial ⇒ 18 134,00 € HT
 - Avenant n°1 ⇒ 1 710,00 € HT
- Total ⇒ 19 844,00 € HT

2- Avenant CSIM QUEMENEUR

Les dépenses supplémentaires sont justifiées par des travaux concernant l'isolation en plafond des vestiaires existants, l'ancienne isolation étant détériorée, à savoir :

• Marché initial	⇒	27 310,22 € HT
• Avenant n°1	⇒	3 064,32 € HT
Total	⇒	30 374,54 € HT

Le montant initial total pour les 12 lots s'élève à 373 857,48 € HT.

Les travaux d'isolation déroulée sur plancher béton pourraient être réalisés en régie.

Vote à l'unanimité pour le deux avenants.

7. Numérotation de voirie – Lotissement impasse an Heol

Suite à la création de lotissement, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'attribuer une numérotation de voirie à Impasse an Heol.

Il est proposé d'attribuer les numéros côté impair de 1 à 5 et les numéros côté pair de 2 à 18.

Vote à l'unanimité.

8. Motion de soutien à la Brittany Ferries

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce « dur », ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.

Tous les bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvennec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

La Région Bretagne et de la Région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu dans le secteur ferroviaire ! Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Île-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie.

Vote à l'unanimité.

9. CCPLD : convention de partenariat d'entretien des véhicules

Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de délibérer.

Dans un objectif partagé de mutualisation des moyens et de rationalisation des coûts, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de confier à la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas (service garage situé à Landerneau) l'entretien des véhicules et matériels affectés au personnel de la commune de Saint-Urbain.

Les véhicules de la commune de Saint-Urbain concernés par cette prise en charge sont au nombre :

- de 2 véhicules utilitaires (Berlingo, Ford transit)
- de 4 véhicules spécifiques (tracto-pelle, tracteur, 2 tracteurs tondeuses)

Vote à l'unanimité.

10. RPQS – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité du service public concernant la gestion de l'assainissement collectif et non collectif et l'eau potable par l'Eau du Ponant.

Une révision des prix a lieu tous les ans dans les différentes communes afin d'arriver à un tarif unique en 2029.

11. Questions Diverses

Point sur l'urbanisme →

- Pour le projet Kersimon, la densité minimale de 15 lots à l'hectare est respectée (proposition de 19 lots). Par contre, il n'y a pas de respect de l'entrée unique dans le lotissement et absence de logements sociaux. Le projet va donc être rediscuté en demandant notamment une baisse de la densité.
- Pour le projet présenté pour la parcelle située entre l'allée Rolland Doré et la rue de la Fontaine, ce projet de 21 lots respecte tous les critères.

12. Parole aux adjoints et conseillers

Nathalie Abiven :

- Fait un point sur le fonctionnement du SIVURIC qui emploie 15 agents, pour la préparation et la livraison de repas scolaires (1 200 repas quotidiens) et le portage à domicile, sur 7 communes, dont Le Faou qui n'est pas dans la CCPLD et qui représente 11 % de l'activité. En 2019, sur Saint-Urbain, 757 repas ont été livrés à domicile.
- Un Food-truck est sur la commune le 1^{er} et 3^{ème} mardi et peut-être bientôt le 2^{ème} et 4^{ème} lundi, en raison de son succès.

Jeanine Le Gall :

- Fait un point sur la voirie. Les travaux sont terminés pour 2020. Les travaux à Trévarn et la finition de la route du Quinquis sont à prévoir au printemps 2021.

Jessica Guillerm :

- Fait un point sur la commission environnement qui s'est réunie pour la première fois. Elle insiste notamment sur le rôle de transversalité de la commission par rapport aux futures projets et investissements à réaliser dans la commune.
- Propose que la municipalité mette en place un espace de partage des comptes rendus des réunions.

Laure Lauvergeat :

- Fait un point sur la vie culturelle de la commune. Tout est annulé en raison de la situation sanitaire. Un protocole réserver/emporter va être mis en place à la bibliothèque.

Pascale Diverres :

- Informe sur la prévention routière pour les enfants de l'école

13. Parole au public

En raison du confinement suite à la crise sanitaire liée au coronavirus, le public n'a pu y assister.

* * *

Monsieur le Maire fixe la date du prochain conseil municipal le 14 décembre 2020.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux, puis lève la séance.

Le Maire,

Julien POUPON